



MAIRIE D'ARS EN RE
Monsieur le Maire
24, place Carnot
17590 ARS EN RE

Aux Portes-en-Ré, le mardi 27 août 2019.

Objet : questions à Monsieur le Maire sur la « Radioscopie 2019 » de la commune d'Ars-en-Ré

Copie numérique : Monsieur Michel JAUFFRAIS – Premier Adjoint

Monsieur le Maire,

Vous voudrez bien trouver :

- ci-joint la version la plus récente de notre « Radioscopie de la situation financière de la commune d'Ars-en-Ré de 2009 à 2018 et prévisions pour 2019 »,
- et ci-dessous un certain nombre de questions et de réflexions.

Nous vous saurions gré de bien vouloir y répondre selon le mode opératoire à votre convenance :

- oralement lors d'un entretien que vous voudrez bien nous accorder,
- par écrit, de préférence à l'adresse électronique contact.adcnordiledere@gmail.com.

Quoi qu'il en soit vos réponses seront reprises directement sur le site Internet de notre association et/ou dans le corps du texte de cette « Radioscopie 2019 » dont une version modifiée sera mise en ligne.

Bien entendu, vous ou vos services, restez libre de nous adresser des commentaires, des demandes de précisions ou de rectifications... si notre « Radioscopie de la situation financière de la commune d'Ars-en-Ré de 2009 à 2018 et prévisions pour 2019 » s'avérait inexacte.

En vous en souhaitant bonne réception et en demeurant à votre disposition pour des informations complémentaires, nous vous prions, Monsieur le Maire, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré
Loïc BAHUET

« Radioscopie 2019 » : liste des questions de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré à Monsieur le Maire de la Commune d'Ars-en-Ré

Question n°1 :

Les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement que nous avons calculés sont satisfaisants mais indiquent que les prévisions sont systématiquement sous-évaluées.
Pour quelle(s) raison(s) ?

Question n°2 :

Les pourcentages de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement que nous avons calculés restent dégradés.
Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour corriger cela et donc pour améliorer la fiabilité des Budgets Primitifs en matière de fonctionnement ?

Question n°3 :

Excepté l'incident de 2016, les marges brutes d'autofinancement et les marges nettes d'autofinancement de la commune baissent régulièrement entre 2012 et 2017.
L'année 2018 marque cependant une inversion de cette tendance : quelles décisions avez-vous plus précisément mises en œuvre pour cela ?
L'année 2019, si les prévisions budgétaires se réalisaient, verrait ces deux indicateurs fortement se dégrader : quel regard portez-vous sur cette évolution ?

Question n°4 :

Que pensez-vous des valeurs du rapport entre l'annuité des emprunts (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement notamment dans les prévisions budgétaires de 2019 ?

Question n°5 :

Ne craigniez-vous pas la convergence, lente mais progressive, des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement ?
Ne pensez-vous pas, qu'à l'avenir, l'évolution des charges courantes de fonctionnement devrait, à *minima*, être corrélée à celle des recettes réelles de fonctionnement ?

Question n°6 :

Avez-vous initié ou pensez-vous initier, notamment dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale, une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement de votre commune et de leurs évolutions ?

Question n°7 :

Vous ne vous représenterez pas aux prochaines élections municipales de 2020 : pensez-vous faire voter un Budget Primitif 2020 avant la fin de votre mandat ou pensez-vous en laisser le soin à la prochaine équipe municipale ?

Question n°8 :

Pensez-vous que l'existence de la zone d'activités actuelle et du marché, sur la commune d'Ars-en-Ré, soient des atouts suffisants pour son avenir économique ?
Et d'une façon plus générale, pensez-vous qu'il soit nécessaire que chaque commune du Nord de l'Île de Ré ait sa propre zone d'activité ou pensez-vous qu'il puisse être intéressant, sur le plan financier notamment, que, par exemple, les communes d'Ars-en-Ré et/ou Saint-Clément-des-Baleines et/ou Les-Portes-en-Ré envisagent une ou des zones d'activités communes ?

Question n°9 :

La hausse globale des charges de personnel et des services extérieurs, notamment l'article « 611- Contrats de prestations de services », a fait « dérapier » les charges courantes de fonctionnement comparativement à l'inflation.

Quelles évolutions envisagez-vous pour les années à venir à la lumière, notamment, des prévisions budgétaires de 2019 ?

Question n°10 :

Si les charges de personnel représentent une part élevée mais à peu près stable des charges courantes de fonctionnement, depuis 2012, elles représentent une part croissante des recettes réelles de fonctionnement.

Ne pensez-vous pas que ce soit un indicateur sur lequel il serait nécessaire d'agir ?

Question n°11 :

Comment voyez-vous l'évolution des charges de personnel de la commune d'Ars-en-Ré si on tient également compte de l'évolution très importante des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes ?

Question n°12 :

Nous avons régulièrement constaté un décalage entre l'endettement précisé aux annexes IV A2 des Comptes Administratifs de la commune et l'endettement enregistré dans les Comptes de Gestion tenus par la Trésorerie de l'Île de Ré. Il nous semble qu'il est important d'établir et de diffuser des éléments financiers (Comptes Administratifs) concordants avec la comptabilité publique (Compte de Gestion). Comment expliquez-vous ce décalage et quelles mesures pensez-vous mettre en place pour le corriger ?

Question n°13 :

Les pourcentages de réalisation des recettes réelles d'investissement que nous avons calculés sont très hétérogènes.

Comment expliquez-vous ces variations d'une année sur l'autre ?

Question n°14 :

Les pourcentages de réalisation des dépenses réelles d'investissement que nous avons calculés sont de qualité modeste et en dégradation depuis 2014.

Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour corriger cela et donc pour améliorer la fiabilité des Budgets Primitifs en matière d'investissement ?

Question n°15 :

Le fonds de roulement et la trésorerie de la commune sont à des niveaux très élevés en 2018.

Quel regard portez-vous sur ces indicateurs ?

Question n°16 :

Ne pensez-vous pas que la dette du Budget Général de la commune envers le Budget Annexe du port de plaisance est trop élevée et devrait être régularisée ?